#

# Encourager

#  l’innovation sociale

# en Aquitaine

**Un double cadre d’intervention régional :**

* La politique régionale de développement de l’Economie sociale et solidaire et de l‘innovation sociale en Aquitaine, adoptée le 4 mars 2013, qui porte la volonté d’encourager l’innovation sociale notamment par de la recherche/Action qui permettra de mieux définir les termes d’innovation sociale, de repérer des initiatives remarquables, de les expérimenter pour ensuite passer à leur généralisation.
* Le Schéma Régional de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche adopté par cette même Assemblée plénière 17 décembre 2012, qui positionne l’Innovation sociale au côté des autres formes d’innovations. Le schéma propose d’identifier les compétences et de définir celles qui seront soutenues, d’identifier des initiatives pour en faire des leviers, de définir un axe de recherche dans l’appel à projets Recherche.

… dans un contexte global ambitieux : les dispositifs et outils proposés ici s’inscrivent d’emblée dans une volonté d’amélioration des pratiques et de mise en place d’un environnement socio-économique favorable aux démarches socialement innovantes.

… dans un cadre européen qui souhaite faire de l’innovation sous toutes ses formes le levier de la création de richesses(<http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener>).

… dans un cadre national favorable avec le vote de la loi cadre de l’ESS en juillet 2014, qui consacre un chapitre à l’innovation sociale, une Agence de Valorisation des Initiatives Socio-économiques ([www.avise.org](http://www.avise.org)) comme centre de ressources des travaux en cours et un Centre de transfert en pratiques solidaires, l’Institut Godin ([www.institutgodin.fr](http://www.institutgodin.fr)) en Picardie, producteur de travaux et écrits sur le sujet.

### 1 – De quoi parle-t-on ?

**Innovation**:

« Au sens large, une innovation est un changement qui répond à un besoin d’amélioration » (Conseil de la Science et de la Technologie (CST) du Québec 2000). L’étymologie latine du terme innovation : « *innovare* » signifie *revenir à, renouveler* et traduit avant toutes choses un mouvement, un processus.

**Innovation sociale** :

Malgré une utilisation de plus en plus fréquente, le terme d’innovation sociale ne fait pas l’objet d’une définition stabilisée de la part des chercheurs.

L’Innovation sociale se caractérise par les processus qu’elle met en œuvre pour répondre aux besoins et aux aspirations d’acteurs impliqués (empowerment) dans une finalité d’amélioration du bien-être (capabilité selon A. Sen 1980).

Ces initiatives sont issues de processus co-définis et co-construits par l’ensemble des parties prenantes.

Au plan national, la loi sur l’Economie Sociale et Solidaire votée en juillet 2014, propose une définition de l’innovation sociale (Art. 10)[[1]](#footnote-1).

Au niveau européen, la Commission a inscrit l’innovation sociale dans ses axes de programmation des fonds structurels 2014-2020. L’innovation sociale y est définie comme le développement et la mise en application de nouvelles idées (produits, services et modèles) qui rencontrent des besoins sociaux et créent de nouvelles relations sociales ou collaborations. Son but est d’améliorer le bien-être humain. Les innovations sociales sont des innovations qui sont sociales dans ses buts et ses moyens ; elles ne sont pas seulement des innovations bonnes pour la société mais aussi pour valoriser la capacité d’agir des individus » (Guide to social innovation, DG politique régionale et urbaine, fév 2013).

Le périmètre que nous conférons à l’innovation sociale est plus large que celui qui est proposé dans les conceptions ci-dessus. Nous souhaitons en effet inclure dans son champ les services publics, les SIEG (Services d’Intérêts Economiques Généraux) et pouvoir conférer une valeur à l’initiative socialement innovante qui ne soit pas que marchande… Toutefois, notre lecture sera économique, car la compétence régionale mobilisée est le développement économique. Cependant, elle ne sera dissociée d’une lecture sociologique et politique des initiatives socialement innovantes.

A la lecture de tout cela, il est possible de repérer plusieurs voies que peut prendre l’innovation :

* **L’Innovation Sociale de services et de produits.** Elle correspond à la mise en œuvre d’initiatives qui répondent à une aspiration ou à un besoin nouveau, identifié soit au sein d’une organisation ou d’un groupe d’acteurs. L’innovation sociale est proche de l’économie de marché avec une mise en concurrence de l’initiative proposée, mais la dépasse en ce qu’elle peut aussi comprendre une dimension symbolique.
	+ - La dimension sociale fait ici référence au public bénéficiaire : résidents, public défavorisé…
* **L’Innovation Sociale organisationnelle.** Qu’elle soit privée ou publique, elle propose de nouveaux modes de participation, de coopération des agents. Cela peut être par exemple lié aux notions de dialogue social, de RSE, et autres démarches favorisant une plus grande implication des agents au service d’un meilleur développement de l’organisation et d’un mieux-être des personnes.
	+ - La dimension sociale fait ici référence à la prise en compte des aspirations de l’ensemble des composantes de l’organisation. Le résultat de l’innovation sera l’optimisation du modèle initial.
* **L’Innovation Sociale territoriale.** Elle résulte de la coopération d’acteurs au service d’une aspiration collective ou d’un besoin en produisant alors des changements dans les processus de décision et de gouvernance territoriale. Ces innovations sont alors porteuses de transformations et de remise en cause des rôles des acteurs impliqués, dont les services publics. Ces formes de coordination et de coopération qui peuvent être dénuées de relations marchandes interrogent les pratiques en place et offrent de nouveaux champs de gouvernance territoriale. Le rôle des usagers et des acteurs est ici primordial dans la coproduction de l’action. Ici, la mixité de la ressource et une économie plurielle sont importants : marchande, non marchande et non monétaire. Les organisations de l’ESS sont majoritairement porteuses de ces initiatives.
	+ - La dimension sociale de ces innovations fait alors référence à la nature des relations qui s’instaurent entre les coopérants.
* Enfin, **l’innovation sociale peut être un** **objet de recherche**. Il s’agit en général de recherches menées dans les Sciences Humaines et Sociales autour d’une analyse des conditions de production de l’innovation, qu’elle soit technologique ou sociale : interaction et proximité des acteurs, existence de facilitations financières, capacité à élaborer un repérage fin d’un besoin, cadre juridique incitatif, etc

Le texte suivant peut alors servir de cadre :

*Une innovation sociale est une intervention visant à répondre à une aspiration, subvenir à un besoin nouveau ou mal satisfait, apporter une solution ou profiter d’une opportunité d’action (sérendipidité) afin de modifier des relations entre des personnes ou des organisations, de transformer un cadre d’action territorial ou de proposer de nouvelles orientations culturelles.*

*Elle se caractérise par la participation active et l’implication des acteurs aux processus de changement. Elle est fortement liée aux spécificités d’un territoire, lesquelles conditionnent le caractère innovant de la démarche.* ***La recherche du bien-être est aussi importante, voire davantage, que celle du profit, pour les projets relevant de l’innovation sociale.***

*En se combinant, les innovations peuvent avoir à long terme une efficacité qui dépasse le cadre du projet initial et représenter un enjeu qui questionne les grands équilibres sociétaux. Elles deviennent alors une source de transformations sociales et peuvent contribuer à l’émergence de nouveaux modèles de développement.*

Qu’elle soit technologique ou sociale, l’innovation est sociétale dans la mesure où elle s’applique, et bénéficie, à la société toute entière. Si dans l’innovation technologique, les chercheurs (producteurs) associés appartiennent majoritairement aux sciences dites « dures », ceux associés à l’Innovation sociale appartiennent en général aux sciences humaines et sociales (SHS). En outre, les recherches en SHS permettent de comprendre les processus et l’évolution des représentations. Cette compréhension est indispensable dès lors que la finalité de l’innovation sociale comprend une dimension comportementale et de mieux-être. Dans tous les cas, l’innovation sociale est davantage un moyen qu’une fin en soi.

Les grilles d’analyse qui sont proposées aujourd’hui permettent d’apprécier une innovation à un instant donné mais offrent peu de possibilités d’évaluer le réel apport au territoire, à l’organisation et aux personnes impliquées. Un des enjeux et objectifs du groupe de travail mis en place par la Région (voir plus bas) sera alors de co-construire les outils d’évaluation en ce sens.

La Région souhaite en effet identifier et accompagner des projets qu’elle aura évalués comme sociétalement innovants. La démarche proposée nécessite un repérage préalable des projets. Certains d’entre eux seront ensuite accompagnés en lien avec la communauté de chercheurs en SHS..

### 2 – Le processus de l’innovation sociale

La réussite des initiatives en matière d’innovation sociale répond à trois enjeux :

**Enjeu 1** **: L’émergence** de l’innovation : un projet issu de la concertation et de la participation.

La différence entre les différentes voies de l’innovation sociale portera alors sur le sens du processus : descendant pour les initiatives d’individus porteurs de nouveaux services ou produits, et ascendant (bottom up) ou horizontal pour les innovations territoriales visant à répondre à de nouvelles aspirations impliquant un réseau d’acteurs.

Dans les deux cas, l’identification du besoin ou de l’aspiration est une étape déterminante puisqu’il en découlera la réponse à apporter. Cette étape clairement formulée permettra aux partenaires de mieux comprendre les enjeux du projet.

**Enjeu 2 : L’expérimentation** et la mise en œuvre : la voie du compromis collectif.

C’est à cette étape qu’apparaissent les plus grandes difficultés pour les initiatives relevant de l’innovation sociale. En effet, celles-ci sont porteuses de changements, qui bouleversent les pratiques établies : droit du travail, financement public, rôle de l’Etat, gouvernance territoriale… et nécessitent alors une « traduction » pour les opérateurs sollicités telles que les banques, les services publics, les acteurs économiques en place…

Le rôle de la politique régionale de soutien aux initiatives d’innovation sociale sera primordial à ce niveau.

**Enjeu 3 : L’évaluation et la généralisation** : L’ancrage territorial

La diffusion de l’innovation sociale ne repose pas que sur un principe de marché, comme ce peut être le cas pour l’innovation technologique pour laquelle il conserve un rôle prédominant. L’ancrage territorial et social au travers de l’implication des acteurs est le facteur clé de la réussite du projet.

L’enjeu est de ne pas procéder à une évaluation sommative nécessitant de se conformer à une norme mais plutôt d’évaluer le processus et la qualité de l’implication des acteurs mobilisés, dont les bénéficiaires et les usagers.

Plusieurs modèles d’évaluation existent à ce jour sur le sujet :

**Trois méthodes d’analyse et d’évaluation d’initiatives d’innovation sociales :**

***a -* *L’Institut Godin propose un schéma du rayonnement de l’innovation sociale selon trois axes dans une optique de changement global.***

Les différents niveaux d’impacts à évaluer portent sur :

* les organisations impliquées et leur mode de production
* les territoires et les collectivités qui les administrent
* les individus (usagers et bénéficiaires) amélioration des conditions de vie et changement des modes de consommation

**Le rayonnement de l’Innovation sociale**



***L’innovation sociale en pratiques solidaires.(p54)***

*Emergence, approches, caractérisation, définition, évaluation*. Contribution de l’Institut Jean- Baptiste Godin, Janvier 2013, document en ligne : [*www.institutgodin.fr*](http://www.institutgodin.fr)

***b - L’AVISE propose une grille d’évaluation de l’Innovation Sociale*** *en 4 axes et 20 critères disponible sur :* [***http://entrepreneur-social.net/innovation***](http://entrepreneur-social.net/innovation)***).***



Cette grille est plutôt à destination des porteurs de projet répondant à des besoins non satisfaits par le marché actuel et pour des publics exclus selon la définition citée plus haut. Il nous appartiendra d’adapter cet outil en fonction des choix et de la cible que nous privilégierons.

***c – L’évaluation selon la méthode des marqueurs***

Une première étape  consiste en une analyse adossée à la prise en compte de critères d’appréciation génériques :

* + la dynamique collective
	+ le processus et l’ancrage territorial
	+ les résultats attendus
	+ les impacts

La deuxième étape : l’analyse de chaque projet sur la base de multiples marqueurs et repères, tels que ceux proposés par l’Institut Godin en lien avec les partenaires picards et le Labo de l’ESS :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Repères \ pondération** | **0** | **1** | **2** | **3** |
| **Place des bénéficiaires** | Pas associés à la démarche | Peu associés à la démarche de construction et de mise en œuvre  | Associés dès le départ (identification, co-construction de la réponse, de l’action). | Ils sont à l’origine (ou en partie à l’origine) de la démarche et co élaborent la mise en œuvre. |
| **Nature du collectif** | Peu de mixité du collectif.  | La richesse du collectif est faiblement présente.  | La pluralité du collectif est assez bien prise en compte, assez présente dans le projet.  | Prise en compte de la pluralité du collectif : public et privé, genre, âges… en tant que diversité pertinente pour la démarche.  |
| **Intervention du collectif** | Le collectif est peu présent dans les étapes de la démarche. | Le collectif est présent à certaines étapes uniquement, son rôle dans la démarche n’est pas bien défini.  | La présence du collectif est réelle mais pas forcément très bien formalisée. | Le collectif est présent et actif à chaque étape identifiée du projet, y compris dans la démarche de diffusion, de faire- savoir, de transfert. |
| **Place de la recherche** | Aucune recherche n’a été ou n’est envisagée dans le déroulé du projet.  | Intention mais pas de réflexion très formalisée sur la question.  | Le projet a ou va intégrer une démarche de type recherche, qu’il est capable de formaliser. | Le projet intègre la démarche de la recherche : expérimentation / évaluation / adaptation, et des chercheurs.  |
| **Ancrage territorial** | Quasi absent : la démarche est déconnectée des acteurs locaux.  | La démarche a pris en compte certaines aspirations / spécificités locales.  | Le projet comprend des acteurs locaux privés et publics. | Démarche très fortement adaptée aux attentes, besoins, aspirations du territoire, et qui fait appel aux acteurs locaux concernés. |
| **Gouvernance** | Inexistante / pas prévue. | Faible rythme des rencontres, faible implication des acteurs. | Nombreuses réunions impliquant les parties prenantes. | Rythme de rencontres soutenu, connu à l’avance, permettant de rassembler une multitude d’acteurs.  |
| **Ressources, économie du projet** | La viabilité du projet n’est pas envisagée. | Faibles ressources. Viabilité du projet pas évidente.  | Les ressources existent mais ne garantissent pas une viabilité à 3 ans. | Le projet présente une économie viable : le coût est bien évalué, les porteurs présentent une capacité financière.  |
| **Logique d’accessibilité** | Le projet ne mentionne pas le sujet.  | Le projet a ou va s’appuyer sur quelques éléments relatifs à l’accessibilité.  | Prise en compte assez grande d’éléments relatifs à l’accessibilité.  | Le projet s’appuie déjà et compte développer le recours aux TIC, à la dématérialisation, la mobilité durable, etc. |
| **Logique de service** | Les services apportés par le projet ne ressortent pas de sa description.  | La démarche peut apporter des services ou susciter d’autres innovations.  | Services identifiés et espérés de la réalisation du projet.  | Le projet apporte de nombreux services : améliore la qualité de vie, suscite d’autres innovations, services de proximité.  |
| **Rupture avec l’existant** | La continuité avec l’existant est réelle.  | La rupture avec l’existant est réelle mais n’est pas très marquée.  | La recherche de solutions inédites est marquée.  | Le projet apporte à l’évidence une rupture avec l’existant, dans la solution apportée ou dans les méthodes utilisées.  |
| **Capacité de changement social** | Pas de changement social | Faible impact sur le changement social | Modifications des usages **ou** des représentations | Modifications des usages **et** des représentations. Formations de nouveaux acteurs envisagées par les porteurs. |
| **Facteurs environnementaux** | Pas de prise en compte malgré des impacts envisageables | Prise en compte partielle et sommaire | Analyse réelle  | Forte prise en compte, diagnostic et préconisations |

Cette grille de repères est une proposition pour guider la lecture des projets et d’accompagner la démarche de choix des initiatives proposées.

L’analyse réalisée collectivement, projet par projet s’appuie sur ces marqueurs comme outil d’échange et de débat.

Elle donne lieu à une représentation graphique qui aidera notamment à comparer les projets.

### 3 – Le Projet régional

**3.1 - Le Règlement d’Intervention de l’ESS et Innovation sociale, prévoit plusieurs étapes pour encourager l’Innovation sociale :**

* Enclencher une dynamique de recherche action
* Repérer et expérimenter
	+ Repérer les initiatives innovantes socialement en Aquitaine
	+ Essaimer les bonnes pratiques

Et se fixe comme résultats à atteindre :

* Propositions de pistes d’investigations par un groupe de travail aquitain composé de chercheurs et de professionnels.
* Détection d’innovations porteuses de progrès sociaux.
* Développement d’activités et d’emplois sur le territoire régional basés sur ces innovations sociales.
* Appropriation du concept par un nombre croissant d’acteurs y compris des entreprises.

**3.2 - Le Schéma Régional de la Recherche, de l’Enseignement Supérieur et de l’Innovation a inscrit dans sa stratégie les objectifs suivants :**

* Animer un groupe de travail restreint afin de parvenir à une définition communément acceptée de l’innovation sociale et établir une liste des actions, organismes, objectifs de l’innovation sociale dans un cadre national voire international.
* Effectuer un premier repérage des acteurs et des initiatives principales entrant dans le champ préalablement délimité.
* Demander dans un second temps un travail de repérage plus approfondi. L’objectif est non seulement d’être informé avec précision, mais aussi d’informer, par un maillage plus fin, de la politique et de la volonté régionale dans ce domaine.

Afin de répondre à ces deux commandes, il est proposé une gouvernance associant les directions de la Région concernées à des partenaires techniques et des équipes de recherche.

Le repérage des initiatives se fera par l’intermédiaire d‘un Appel à Manifestation d’Intérêt (AMI) régional, co-piloté par l’équipe projet des services de la Région et les partenaires identifiés.

L’évaluation concernera d’une part, les projets et leur environnement, puis dans un second temps de manière plus globale l’ensemble de la politique régionale d’encouragement de de soutien à l’innovation sociale.

**3.3 – Méthodologie adoptée**

**a – La gouvernance**

Trois instances de gouvernance : Un comité d’élu-e-s, un comité scientifique et d’appui et une équipe projet. L’ensemble pourra être accompagné par des équipes de recherche en fonction des besoins de suivi et d’évaluation des projets.

**Comité d’élu-e-s**

Bérénice Delpeyrat-Vincent

Mathieu Hazouard

**Comité scientifique et d’appui (CSAp)**

Présidence

Isabelle Daugareilh

Luc Paboeuf

Partenaires Techniques

Propositions organisationnelles :

* Choix des repères de sélection,
* aide à l’instruction de l’AMI et AAP, propositions d’évaluation

Equipe projet

* Animation du projet: CSAp, information vers le comité politique; évaluation
* Sollicitation des partenaires; proposition des équipes de recherche
* Instruction des dossiers AMI et AAP
* Articulation ESS et Recherche
* Diffusion des informations
* Lancement de l’AMO

Equipe de recherche (scientifique)

Appui au choix des critères et de l’analyse des projets déposés (AMI et les deux AAP)

* + - * Le Comité d’élu-e-s

Il décide des orientations, il est composé :

- des vices président-e-s en charge des directions impliquées

- présidé par Bérénice Delpeyrat-Vincent, Vice-Présidente en charge de l’économie solidaire et l’innovation sociale

* Le Comité scientifique et d’appui :

Considérant les quatre niveaux d’innovations sociales tels que définis plus haut, il apparait important de mobiliser en tant que partenaires techniques les organisations chargées des différentes dimensions :

* Aquitaine Développement Innovation
* Agence Régionale pour l’Amélioration des Conditions de Travail
* Association Territoire et Innovation Sociale
* Pôle Territorial de Coopération Economique du Sud Aquitaine
* Cap Solidaire
* Pays et Quartier d’Aquitaine
* Caisse de Dépôts

Ce Comité Scientifique et d’Appui est présidé par deux personnalités régionales :

* Isabelle Daugareilh : Présidente de la commission SHS du Comité Consultatif pour la Recherche et le Développement Technologique
* Luc Pabœuf : Directeur général de l’Institut National du Développement Local
* L’équipe projet

Quatre directions et une délégation de la Région sont directement impliquées dans cette démarche, et sont représentées dans le comité :

* Direction des Petites entreprises et économie solidaire avec la Direction de la Recherche, de l’enseignement Supérieur et de l’innovation en tant que chef de file de l’équipe projet régionale
* Direction des politiques contractuelles : la coopération territoriale des acteurs se fait le plus souvent à l’échelon adapté aux projets que sont les Pays.
* Direction de l’Industrie
* Délégation aux technologies de l’information et de la communication

D’autres Directions et services seront associés de manière à bien donner la dimension transversale souhaitée à ce projet régional.

Le **comité d’élu-e-s** se réunit une première fois pour définir les conditions de lancement de la démarche et ses contenus. Son rôle consistera ensuite en la validation des étapes et de leur contenu. Il aura en outre un rôle primordial lors de la préparation des évènements prévus sur la thématique de l’innovation sociale par le Conseil régional.

Le **comité scientifique et d’appui** travaille aux conditions techniques de mise en œuvre de la politique régionale :

* formalisation des éléments de définition et identification de critères pertinents
* préparation et participation au jury de l’AMI
* définition des conditions d’essaimage des projets
* proposition des projets pour l’Etape De l’Innovation (EDI)
* et plus généralement animation territoriale sur la thématique de l’innovation sociale.

**b- Enclencher une dynamique de recherche/action**

La validation les éléments de définition partagée et de stratégie permettra de communiquer sur la politique régionale et lancer ses premières actions : AMI (Appel à Manifestation d’Intérêt), AAP (Appel A Projets) Recherche pour l’expérimentation.

Concernant le lien avec les équipes de recherche, il est important à ce stade de préparer les conditions de suivi et d’évaluation des projets repérés et retenus.

L’analyse des innovations sociales en région peut s’enrichir de la connaissance et de l’expertise de chercheurs spécialistes de l’innovation sociale, de l’économie sociale et solidaire, de la responsabilité sociale des entreprises, de l’entrepreneuriat etc... Ainsi plusieurs disciplines scientifiques peuvent être mobilisées autour de l’analyse de projets socialement innovants au service du territoire : conditions de leur émergence, de leur développement, analyse des conditions de leur essaimage, propositions de reproduction, etc.

Il s’agit là de recherche action plus que de recherche fondamentale : tournée vers la réalisation d’actions concrètes au service du territoire régional, la recherche scientifique a alors un impact direct et de court terme sur les organisations, les processus, les relations de travail, la production de certains biens et services…

Un axe prioritaire lié à l’innovation sociale est proposé dans l’appel à projets « recherche » de la Région. Cette priorité est précisée à l’aide d’objectifs à atteindre et de critères de sélection identifiés.

Le but est de favoriser des démarches de types recherche-action ou recherche-expérimentation pluridisciplinaires autour de l’innovation sociale, en les soutenant financièrement pendant la durée du projet de recherche.

**c – Repérer et expérimenter**

Dans la majorité des écrits sur l’innovation sociale le phasage est relativement similaire. Cette progression nous a servi de base de travail pour proposer les outils opérationnels.

|  |  |
| --- | --- |
| **Phases** | **Outils opérationnels de la région** |
| Repérer les dynamiques et les initiatives en projet ou en place | AMI |
| Préparer leurs conditions de réussite | AMI |
| Evaluer les bonnes pratiques | AAP Recherche |
| Diffuser les initiatives retenues par le territoire | A construire |

**L’Appel à Manifestation d’Intérêt (AMI)**

Lors du vote de la politique régionale en faveur de l’ESS et de l’innovation sociale, le Conseil régional a inscrit dans son projet le repérage d’initiatives du champ de l’innovation sociale.

Les porteurs de projet (entreprises dont les organisations de l’ESS, collectivités, collectifs de citoyens) candidatent à un repérage régional des initiatives. Au regard de la grille construite, on distinguera alors deux catégories de projets :

* les projets non retenus : inéligibles au regard des critères affichés
* les projets retenus en tant que porteurs d’une réelle innovation sociale. Ces projets sont alors soutenus par un co-financement ESS/ recherche.

L’ensemble des projets retenus constituera la base de travail à la fois pour communiquer et pour mettre en œuvre les travaux de recherche.

Ainsi nous aurons une base de données de projets repérés que nous suivrons et pour lesquels une évaluation approfondie pourrait être menée, en termes de mesure des améliorations proposées et des impacts.

Il s’agira alors, en lien avec PQA notamment, de proposer aux acteurs territoriaux (Communauté de communes, Agglomération, Pays…) de repérer les initiatives qualifiées de socialement innovantes et de les adapter à leur territoire dans une logique de changement d’échelle (géographique, nombre de bénéficiaires, création d’activités…), de changement d’environnement (acteurs, financeurs, facilitateurs etc.).

L’intervention de la Région se fera en plusieurs étapes :

* l’Appel à Manifestation d’Intérêt (AMI) : les porteurs de projet candidatent à un repérage régional des initiatives
* 2 propositions sont faites aux porteurs de projet à l’issue de l’évaluation par le jury de l’AMI :
	+ Le projet est inéligible au regard des critères affichés
	+ Le projet est éligible

**Le schéma d’intervention 2015 prend la forme suivante :**

### 4 – Calendrier

|  |
| --- |
| 2015 |
|  | janv | fév | mar | avr | mai | juin | juil | aou | sep | oct | nov | Déc |
| CSApEvèntAMIAAP Rech |  |  | 4 Lanc2015 | Réu tech | Réc° | 17 jury |  |  | 15  |  | EDICP € |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

**5 - Deux évènements**

**5.1 - L’Etape De l’Innovation :**

Une étape supplémentaire et dans le calendrier et dans le déroulement du projet régional, nous amène à ajuster le déroulement de la démarche.

En 2013 et 2014, dans le cadre du soutien aux Innovations, la Région avec ADI a organisé une série d’évènements thématiques visant à promouvoir les différentes formes d’innovations : dans le sports, commerciales, numériques... Comme en mai 2014, une étape sera consacrée à l’innovation sociale en novembre 2015.

Cet évènementiel qui contribuera à l’amélioration de la visibilité de l’Innovation sociale en Aquitaine.

**5.2 – Une réunion Technique**

Il s’agit de réunir les 18 projets retenus en 214 et de revenir avec eux sur les objectifs de la collectivité régionale à savoir encourager et développer les initiatives socialement innovantes.

Pour cela, cette réunion associera les porteuses et porteurs de projets financés en 2014 avec les services de la Région impliqués et concernés et les équipes de chercheurs en SHS et notamment la MSHA (Maison des Sciences de l’Homme d’Aquitaine).

1. I. – L'innovation sociale est caractérisée par le projet d'une entreprise ou l'une de ses activités économiques, qui est d'offrir des produits ou services :

1° Soit répondant à une demande nouvelle correspondant à des besoins sociaux non ou mal satisfaits, que ce soit dans les conditions actuelles du marché ou dans le cadre des politiques publiques ;

2° Soit répondant par un processus de production innovant à des besoins sociaux déjà satisfaits.

II. – Pour bénéficier des financements publics, le caractère innovant de son activité doit en outre engendrer pour cette entreprise des difficultés à en assurer le financement intégral aux conditions de marché. Cette condition ne s'applique pas aux financements accordés au titre de l'innovation sociale par les collectivités territoriales.

III. – Le conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire définit des orientations permettant d'identifier un projet ou une activité économique socialement innovant au sens du I. [↑](#footnote-ref-1)